



## Centre de Formations Montessori Auxerre

13-14 quai de la marine – 89000 Auxerre

Tel : 06 89 73 00 14 – E-mail : [info@montessori-auxerre.com](mailto:info@montessori-auxerre.com)

Site internet : [www.montessori-auxerre.com](http://www.montessori-auxerre.com)

Siret : 839 371 945 00016 - N° d'activité : 27890154389

# PROGRAMME DE LA FORMATION EDUCATRICE MONTESSORI « la maison des enfants - 3-6 ans – maternelle »

### Présentation et objectif général de l'action de formation :

Cette formation professionnalisante permet de se former au poste d'éducatrice Montessori, équivalent à celui de l'enseignante dans le secteur public. Le stagiaire sera confronté à la réalité sociale et pédagogique d'un établissement scolaire Montessori. A l'issue de la formation, le stagiaire aura acquis les compétences permettant d'enseigner dans une classe Montessori auprès d'un public âgé de 3 à 6 ans, dans un environnement bienveillant.

### Objectifs pédagogiques d'acquisition de compétences :

A l'issue de l'action de formation, la stagiaire sera en capacité d'exercer la fonction d'éducatrice Montessori dans une classe de maternelle (ou dans toute ambiance de travail Montessori). Elle pourra :

- Appliquer les grands principes de la pédagogie Montessori
- Déployer un environnement propice aux apprentissages et à l'autonomie
- Respecter les rythmes d'apprentissages propres à chaque enfant
- Corréler son enseignement avec les programmes de l'éducation nationale
- Adopter une posture adéquate avec ses collègues de travail, les parents

### Catégorie et but :

La catégorie prévue à l'article L.6313-1 est : Action de formation et a notamment pour objet de favoriser l'adaptation des travailleurs à leur poste de travail, à l'insertion professionnelle, à l'acquisition d'une qualification plus élevée ou encore de favoriser la mobilité professionnelle.

### Durée de l'action de formation :

L'action de formation comprend :

- 525 h de présence en classe, réparties sur 2 jours par semaine durant les 35 semaines d'accueil au sein de l'école
- 93 h de formation théorique
- 15 h de temps forts de l'école
- 6 h d'évaluation finale

Soit un total de 639 h de formation théorique et pratique réparties sur l'année scolaire 2023-2024.

**Dates, format, rythme et lieu de l'action de formation :**

L'action de formation a lieu en présentiel du samedi 26 août 2023 (jour de la porte ouverte des familles) au samedi 29 juin 2024 (jour du spectacle de fin d'année scolaire). Elle se divise en quatre parties : la formation pratique, la formation théorique, la participation aux temps forts de l'école et le travail personnel.

L'action de formation pratique a lieu 2 jours par semaine (lundi-mardi) ou (jeudi-vendredi) durant le temps de classe de 8h30 à 16h30. Le stagiaire dispose de 30 minutes de pause à 13h.

L'action de formation théorique a lieu durant 10 samedis de 9h30 à 16h30 (voir dates dans le programme).

La participation aux temps forts de l'école et le travail personnel sont détaillés dans le programme.

L'action de formation se déroule dans la classe de maternelle de l'école Montessori Auxerre située 13-14 quai de la marine à Auxerre (89000). Etablissement ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie, laïc et privé.

**Tarif de l'action de formation :**

- Montant de la formation : 2500 €

Montants HT, nets de TVA selon art. 262 ter-I du code général des impôts

Une prise en charge de l'action de formation totale ou partielle est possible ainsi qu'un règlement en plusieurs fois.

Pour une prise en charge par votre employeur ou une institution, envoyez-nous un mail pour plus d'informations : [info@montessori-auxerre.com](mailto:info@montessori-auxerre.com)

**Effectifs :**

2 stagiaires par an peuvent être accueillis en alternance.

**Public concerné :**

L'action de formation est ouverte à tout public, particulier ou professionnel, en activité ou en reconversion professionnelle.

Toutefois un parent ne pourra se former dans la classe que fréquente son enfant afin de respecter le travail de celui-ci.

**Prérequis :**

L'article L. 914-3 du code l'éducation prévoit les conditions que doivent remplir les enseignants des établissements privés qui ne sont pas sous contrat avec l'Etat. En tant que futur enseignant, le stagiaire doit s'y conformer. Celui-ci devra donc :

- Être de nationalité française ou d'un autre Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen.
- Être âgé de 18 ans révolu au moment de la prise de fonction. Une copie de sa pièce d'identité lui sera demandé à l'inscription.
- Être titulaire d'un titre ou d'un diplôme français de niveau Bac 2 a minima avant le début de la formation. Une copie de son diplôme lui sera demandée à l'inscription.
- Un extrait de casier judiciaire n°3 est à fournir avec la convention de formation, il ne doit pas faire apparaître de mention contradictoire au travail avec des mineurs.

Enfin le stagiaire devra avoir lu "L'enfant" de Maria Montessori avant le début de la formation, un compte-rendu lui en sera demandé durant sa formation. Durant sa formation, le premier tome de « La pédagogie scientifique », de la même autrice, sera également à lire et à résumer. Le stagiaire peut anticiper la lecture de ce dernier livre s'il le souhaite. (Ces deux livres sont disponibles en prêt gratuit à l'école).

**Profil de la formatrice :**

L'action de formation est animée par Cindy Gendrin, éducatrice Montessori 0-3, 3-6, 6-9 et 9-12 ans, fondatrice et directrice de l'école Montessori Auxerre, enseignante titulaire de la classe de maternelle et formatrice. (<https://www.montessori-auxerre.com/qui-sommes-nous> )

Ou tout autre de nos formateurs ou formatrices compétents en enseignements Montessori auprès des enfants de maternelle.

**Programme de la partie pratique de l'action de formation :**

A partir du lundi 28 ou du jeudi 31 août 2023 : début de la période d'observation de la classe qui va durer 3 semaines.

A partir du lundi 18 ou du jeudi 21 septembre 2023 : intervention progressive auprès des enfants pour le maintien de l'ordre en classe.

A partir du lundi 25 ou du jeudi 28 septembre 2023 : prise en charge progressive des enfants selon le détail ci-dessous.

- A partir du lundi 25 ou du jeudi 28 septembre 2023 : suivi de deux enfants en Vie Pratique
- A partir du lundi 06 ou du jeudi 09 novembre 2023 : suivi de trois enfants en Vie Pratique
- A partir du lundi 20 ou du jeudi 23 novembre 2023 : suivi de trois enfants en Vie Pratique et Vie Sensorielle
- A partir du lundi 04 ou du jeudi 07 décembre 2023 : suivi de quatre enfants en Vie Pratique et Vie Sensorielle
- A partir du lundi 15 ou du jeudi 18 janvier 2024 : suivi de quatre enfants en Vie Pratique, Vie Sensorielle et Mathématiques
- A partir du lundi 19 ou du jeudi 22 février 2024 : suivi de cinq enfants en Vie Pratique, Vie Sensorielle et Mathématiques
- A partir du lundi 12 ou jeudi 15 mars 2024 : suivi de cinq enfants en Vie Pratique, Vie Sensorielle, Mathématiques et Langage
- A partir du lundi 26 ou jeudi 29 mars 2024 : suivi de six enfants en Vie Pratique, Vie Sensorielle, Mathématiques et Langage
- A partir du lundi 23 ou jeudi 26 avril 2024 : suivi de sept enfants en Vie Pratique, Vie Sensorielle, Mathématiques et Langage
- A partir du lundi 23 ou jeudi 24 mai 2024 : suivi de sept enfants en Vie Pratique, Vie Sensorielle, Mathématiques, Langage et Culture
- A partir du lundi 04 ou jeudi 07 juin 2024 : suivi de huit enfants en Vie Pratique, Vie Sensorielle, Mathématiques, Langage et Culture
- A partir du lundi 18 ou jeudi 21 juin 2024 : suivi de neuf enfants en Vie Pratique, Vie Sensorielle, Mathématiques, Langage et Culture

Samedi 22 juin 2024 (9h30-16h30) : Evaluation finale.

Le stagiaire peut être amené à accompagner la classe lors de sorties scolaires en fonction du programme établi par l'éducatrice.

## Programme de la partie théorique de l'action de formation :

- **23/09/2023 : Premier module : introduction et vie pratique**
  - Introduction à la pédagogie de Maria Montessori
  - Les activités préalables
  - Les exercices d'habileté motrice
  - Les activités artistiques
- **14/10/2023 : Deuxième module : vie pratique**
  - Retour sur le premier module
  - Les soins de la personne et hygiène
  - Les soins de l'environnement
  - Les activités de cuisine et de jardinage
  - Les activités de grâce et courtoisie
  - Discussion sur les jeux modernes
- **18/11/2023 : Troisième module : vie sensorielle, le développement des 5 sens**
  - Validation des acquis de la vie pratique
  - La discrimination visuelle et tactile
  - La discrimination auditive, olfactive et gustative
- **02/12/2023 : Quatrième module : vie sensorielle, géométrie et algèbre**
  - Retour sur le développement des 5 sens
  - Les débuts de la géométrie et la préparation à l'algèbre
- **13/01/2024 : Cinquième module : mathématiques 1<sup>ère</sup> partie**
  - Validation des acquis de la vie sensorielle
  - Les activités préliminaires aux mathématiques
  - Le dénombrement et compter de 11 à 99
  - Les compléments et les premières opérations
  - Le système décimal avec les perles et les opérations sans change
- **10/02/2024 : Sixième module : mathématiques 2<sup>ème</sup> partie**
  - Retour sur la première partie des mathématiques
  - Le système décimal avec les nombres et les autres outils pour compter de 100 à 1000
  - Les opérations avec change et le passage à l'abstraction
- **16/03/2024 : Septième module : langage : 1<sup>ère</sup> partie**
  - Validation des acquis sur les mathématiques
  - L'enrichissement du vocabulaire et les exercices préparatoires à l'écriture
  - Développer la conscience phonémique et les exercices préparatoires à la lecture
- **06/04/2024 : Huitième module : langage : 2<sup>ème</sup> partie**
  - Retour sur la première partie
  - Apprendre à lire et à écrire
  - La grammaire
- **04/05/2024 : Neuvième module : culture 1<sup>ère</sup> partie**
  - Validation des acquis sur le langage
  - La géographie
  - Le corps humain
- **18/05/2024 : Dixième module : culture 2<sup>ème</sup> partie**
  - Retour sur la première partie
  - La zoologie
  - Le temps qui passe
- **01/06/2024 : Onzième module : culture 3<sup>ème</sup> partie**

- Retour sur la deuxième partie
- La botanique
- Les sciences
- Validation des acquis sur la culture

### **Formation spécifique complémentaire :**

#### ➤ **Poser le cadre**

- La notion d'autorité
- Les règles de la classe et le règlement intérieur
- La relation avec l'équipe éducative
- La relation avec les parents

#### ➤ **Le cadre institutionnel**

- La convention collective et les rôles de chacun
- Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture
- L'adéquation de la progression montessorienne aux attendus de fin de cycle 1
- L'inspection académique

#### ➤ **La gestion des émotions**

- L'approche Faber & Mazlish
- La CNV
- L'expérience de la classe

#### ➤ **Créer une activité artistique**

- Définition et objectif d'une activité artistique
- Processus de création
- Création d'une activité

#### ➤ **Les troubles DYS**

- Définition et différence avec un retard d'apprentissage
- La double tâche
- Le parcours diagnostique et les signaux d'alerte
- Les outils pratiques
- TDA-TDAH : définition
- Quels outils pour les aider ?

#### ➤ **L'évolution de l'enfant**

- Les grandes phases de développement
- Ce qu'il se passe pour lui
- Détecter les phases de développement traversé
- Comment accompagner l'enfant ?

#### ➤ **La communication**

- Communiquer, pourquoi ?
- Eviter les quiproquos
- Les différents outils

➤ **Préparation de la rentrée**

- Fermeture estivale de la classe
- Organisation générale de l'année à venir (temps forts, fournitures, activités ...)
- Communication avec les parents

**Programme de la participation aux temps forts de l'école de l'action de formation :**

Tout au long de l'année, le stagiaire sera amené à participer aux temps forts qui rythment la vie de l'école :

Samedi 26 août 2023 (10h-12h) : Porte Ouverte des familles : présentation du stagiaire aux familles et aux enfants de l'école.

Samedi 16 décembre 2023 (10h-12h) : Participation au spectacle de fin d'année civile de l'école (moment de convivialité et d'échanges avec les enfants et leurs familles).

Samedi 20 janvier 2024 (10h-17h) : Porte Ouverte du public : participation à l'accueil et à l'information des visiteurs sur l'école et le centre de formations.

Samedi 29 juin 2024 (10h-12h) : Participation au spectacle de fin d'année scolaire de l'école (moment de convivialité et d'échanges avec les enfants et leurs familles) et remise du certificat de formation à l'issue de celui-ci.

**Programme du travail personnel de l'action de formation :**

Tout au long de l'année, le stagiaire devra fournir un travail personnel conséquent, à savoir :

- La rédaction des compte-rendu et des fiches de suivi des enfants :

Le stagiaire devra avoir lu, produire les mind-map et rédiger les comptes-rendus des livres suivant selon le planning joint :

- Le livre « L'enfant » de Maria Montessori.
- Le premier tome de « La pédagogie scientifique » de Maria Montessori.

Il est vivement conseillé au stagiaire de compléter sa formation par la lecture d'autres ouvrages de Maria Montessori et d'auteurs sur la parentalité bienveillante, les neurosciences, les intelligences multiples .... (L'école propose de nombreux ouvrages traitant de ces thèmes dans sa bibliothèque et disponibles à l'emprunt).

A partir du lundi 28 ou du jeudi 31 août 2023 : le stagiaire rédigera des comptes-rendus d'observations chaque semaine. Il y indiquera les éléments listés dans le mémo qui lui sera communiqué en début d'année.

A partir du lundi 26 ou du jeudi 29 septembre 2023 : le stagiaire rédigera des fiches de suivi hebdomadaires des enfants et ce jusqu'à la fin de la formation. Ces fiches comporteront les éléments listés dans le mémo qui lui sera communiqué en début d'année.

➤ La rédaction de ses albums :

Un album regroupe les fiches descriptives des activités présentées aux enfants dans une matière. Chaque album devra comporter les éléments listés dans le mémo qui lui sera communiqué en début d'année.

Le stagiaire devra réaliser 5 albums au cours de l'année (Vie Pratique, Vie Sensorielle, Langage, Mathématiques et Culture) selon le planning ci-joint.

➤ La fabrication d'activité Montessori :

En complément de la rédaction des albums, il sera demandé au stagiaire de fabriquer des activités en utilisant le matériel en réserve à l'école ou son propre matériel selon le planning ci-joint et les éléments listés dans le mémo qui lui sera communiqué en début d'année.

Chacune des activités créées fera l'objet d'une présentation à la formatrice et à l'éducatrice de la classe et d'un temps de questions-réponses abordant notamment les sujets suivants :

- Les buts de l'activité
- Les compétences préalablement maîtrisées par les enfants

Puis ces activités seront mises à disposition des enfants dans la classe afin d'être testée en réel.

### **Moyens pédagogiques et techniques :**

L'action de formation se divise en quatre parties : la formation pratique, la formation théorique, la participation aux temps forts de l'école et le travail personnel.

Durant l'action de formation pratique, le stagiaire participe à la vie de la classe : déjeuner, surveillance des récréations, de la sieste, hygiène. Le stagiaire veille à ne pas perturber la classe et à limiter ses échanges avec les membres de l'équipe pédagogique. Des temps d'échange sont possibles durant les récréations et le soir durant le temps de garderie.

Le temps de présence en classe se déroule en immersion sous la supervision de l'éducatrice de la classe et de la directrice de l'école accueillante. La responsable du centre de formation est la tutrice du stagiaire. Elle assure le suivi du travail demandé et sa disponibilité pour toute question.

Durant cette action de formation, le stagiaire est soumis à la discipline et au règlement intérieur de l'école, notamment en ce qui concerne les horaires et les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur. Il devra appliquer les valeurs de l'école et respecter le programme pédagogique établi par l'école. Il devra respecter la confidentialité des informations échangées durant sa formation (que ce soit sur les enfants ou leurs familles, le personnel de l'école ou les documents transmis durant la formation). Toute divulgation est formellement interdite.

L'action de formation théorique se réalise en présentiel avec démonstrations, échanges avec les autres stagiaires et la formatrice et exercices de mise en pratique. Le stagiaire est vivement encouragé à prendre des notes durant les temps de formation. La formatrice est à sa disposition pour répondre à toutes ses questions.

Les photos sont tolérées si elles n'empêchent pas la bonne exécution de la formation et respectent le droit à l'image de chacun. Les vidéos ne sont pas acceptées.

Les documents transmis par la formatrice, les notes prises par le stagiaire et les photos doivent rester dans un cadre strictement confidentiel. Toute divulgation de quelque nature que ce soit, est formellement prohibée.

### **Obligations du stagiaire :**

Il est demandé au stagiaire :

- D'assister à l'ensemble des journées de formations théoriques
- D'avoir été présent au minimum 90 % du temps de présence en classe
- D'avoir dûment justifié ces absences éventuelles
- De produire l'ensemble des comptes rendus, fiches de suivi des enfants, albums et activités demandés
- De se présenter à l'évaluation finale

### **Moyens de suivi de l'exécution de l'appréciation des résultats de la formation :**

Une feuille d'émergence est co-signée entre le stagiaire et la formatrice par journée de présence.

L'action de formation théorique comprend des phases intermédiaires de validation des acquis (questions sur la progression et la présentation des activités, visionnage, suivi de discussions, de vidéos et de photos réalisées sur les temps de classe).

L'action de formation pratique comprend, outre la ponctualité en classe et le respect du règlement intérieur de l'école, la remise de comptes-rendus et fiches de suivis hebdomadaires sur l'ensemble de la durée de l'action de formation. Un modèle type sera fourni au stagiaire au début de l'action de formation. Les comptes-rendus de lecture permettront de valider en partie le premier objectif : Appliquer les grands principes de la pédagogie Montessori.

Enfin l'action de formation sera sanctionnée par une évaluation finale d'une durée de 6 heures.

L'évaluation sera réputée réussie à partir de 80% de bonnes réponses. Elle aura lieu le samedi 22 juin 2024 de 9h30 à 16h30.

Elle se compose de 7 épreuves permettant la vérification des objectifs suivants :

- Appliquer les grands principes de la pédagogie Montessori
  - Mettre en place, animer et maintenir un environnement propice aux apprentissages et à l'autonomie
  - Observer, suivre pédagogiquement et respecter les rythmes d'apprentissages propres à chaque enfant
  - Corréler son enseignement avec les programmes de l'éducation nationale
  - Adopter une posture adéquate avec ses collègues de travail, les parents
- 
- Epreuve n°1 : Présentation d'une activité de Vie Pratique
  - Epreuve n°2 : Présentation d'une activité de Vie Sensorielle
  - Epreuve n°3 : Présentation d'une activité de Mathématiques
  - Epreuve n°4 : Présentation d'une activité de Langage
  - Epreuve n°5 : Présentation d'une activité de Culture



- Epreuve n°6 et 7 : Deux analyses d'une situation de classe tirées au sort, photos et vidéos à l'appui.

Ces épreuves se déroulent en classe, le stagiaire tire au sort un matériel à présenter pour chacune des catégories d'apprentissage. Il peut conserver avec lui ses albums le temps de la préparation. Ces épreuves permettent de valider l'ensemble des objectifs.

Chaque épreuve dure 45 minutes : préparation 15 minutes et passage 30 minutes. Un temps de pause de 15 minutes est accordé au stagiaire entre chaque épreuve.

La délibération a lieu immédiatement après chaque épreuve et la notification de réussite ou d'échec à l'évaluation est communiquée au stagiaire à la fin de la journée.

Si le quota de 80% n'est pas atteint par le stagiaire, en fonction du travail fourni par celui-ci et de son comportement durant la formation, la directrice du centre de formation se réserve le droit de lui proposer une poursuite de la formation et la possibilité de repasser l'évaluation finale à une date ultérieure.

### **Qualification délivrée :**

A l'issue de l'évaluation finale, le Centre de Formations Montessori Auxerre délivre une attestation de fin de formation validant les capacités du stagiaire à exercer le métier d'éducateur jeunes enfants Montessori. Celui-ci sera capable d'enseigner dans une classe de maternelle Montessori auprès d'un public âgé de 3 à 6 ans, dans un environnement bienveillant. Cette attestation lui sera communiquée dans la semaine suivant la fin de l'action de formation.

### **Modalités d'accès :**

- Le stagiaire trouvera les principaux éléments de cette formation sur notre site internet : <https://www.montessori-auxerre.com/formation-educatrice-3-6-ans>
- A sa demande, le programme de formation lui sera transmis par mail.
- Un entretien téléphonique permettra au stagiaire de poser l'ensemble de ses questions. Il sera suivi d'un entretien en présentiel, préalable à l'inscription.
- Le dossier d'inscription à compléter lui sera envoyé par mail. Ce dernier nous sera rendu avec l'ensemble des éléments demandés.
- Une confirmation d'inscription à la formation sera envoyée au stagiaire.

### **Délai d'accès :**

Nous nous engageons à répondre au stagiaire dans les 3 jours suivant sa demande.

Sous réserve de places disponibles, l'inscription peut avoir lieu jusqu'à une semaine avant le début de la formation.

### **Inscription et référent pédagogique :**

Les inscriptions se font via l'onglet Inscription de la page d'accueil de notre site internet :

<https://www.montessori-auxerre.com/centre-de-formations> ou par mail : [info@montessori-auxerre.com](mailto:info@montessori-auxerre.com).

La référente pédagogique est Mme Cindy Gendrin, joignable au 06 89 73 00 14 ou par mail à l'adresse ci-dessus.

### **Accessibilité/handicap :**

Cette formation est accessible à la plupart des personnes en situation de handicap. Toutefois, notre référente en la matière, Mme Cindy Gendrin, se tient à votre écoute pour évaluer la faisabilité de votre projet de formation et anticiper les éventuels aménagements nécessaires et possibles.



## Indicateur de performance :

A ce jour, 1 stagiaire a suivi cette formation,

- 100 % des stagiaires ont validé leur formation d'après le suivi des stagiaires 2020-2021

*Date de dernière mise à jour : 26/07/2023*